Image not found or type unknown

Stationnement génant sur voie publique

Par **fabienne levent**, le **23/11/2016** à **21:14**

bonsoir j'ai été verbalisé 2 fois le 10 juin 2016 pour la même infraction à savoir stationnement gênant première infraction à 17h34 et l'autre à 17h37 à ce jour je reçois 2 amandes forfaitaires celle de 17h34 de 300 euros et celle de 17h37 de 60 euros je ne comprend pas pourquoi que dois je faire? peux t-on me verbaliser pour la même infraction à 3 minutes près?petite précision une par la police municipale et l'autre par la police national

Par **LESEMAPHORE**, le **24/11/2016** à **09:20**

Bonjour
L'adresse sur le certificat d'immatriculation était -elle conforme à votre adresse de résidence et postale en juin ?
Si non l'est-elle aujourd'hui?
Quel est l'intitulé exact de la classe 2 ?
Quel est l'intitulé exact de la classe 4 ?
Est-ce rigoureusement la même adresse sur les 2 avis ?

Par **LESEMAPHORE**, le **24/11/2016** à **10:06**

Bonjour janus2fr

[citation]300€ et 60€ ne correspondent à rien ! [/citation]

Mais si , Ce sont des amendes majorées à montant réduits .

Par **jodelariege**, le **25/11/2016** à **09:27**

bonjour après calcul il semble bien que le chiffre 300 soit obtenu après la remise de 20% sur 375 et 60 soit obtenu après la remise de 20% sur 75 ; donc pas d'erreur

Par **LESEMAPHORE**, le **25/11/2016** à **11:31**

Bonjour
[citation] cela voudrait dire qu'il faut émettre un nouveau titre 30 jours plus tard avec 375€ et 75€...[/citation]

Oui c'est une lettre de rappel de l'avis d'amendes et condamnations pécuniaires précédemment envoyé au tarif réduit .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés